

P R E A V I S M U N I C I P A L

44/2004

AMENAGEMENT D'UN REPECTOIRE DANS LA SALLE No 2 SISE AU SOUS-SOL DE « L'ECOLE EN PRAZ CORBET » DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Preamble

De par leur conception, les trois salles aménagées dans le sous-sol de notre collège offrent un confort d'occupation agréable. L'éclairage naturel dont elles bénéficient et le système de parois amovibles permettant une modulation de l'espace sont particulièrement appréciés.

Si, lors de l'élaboration du projet, l'affectation de ces locaux ne présentait pas un caractère spécifique autre que permettre la tenue de réunions dans un premier temps, des installations en attente au niveau de l'électricité, eau et canalisations EC-EU ont été posées dans la salle No 2, sise au centre, en vue de besoins futurs liés au service de repas dans le cadre scolaire en particulier.

Il apparaît que cette nécessité est déjà d'actualité. En effet, le groupe de mamans bénévoles animant la cantine scolaire « La Grignotière », basée à Gingins depuis son ouverture au printemps 2000, a émis le souhait de pouvoir accueillir les enfants au collège de Chésereux. Cette solution serait mieux adaptée à leurs besoins, considérant que beaucoup d'enfants viennent des classes de Chésereux. Elles ajoutent aussi que la place de sport-jeux, toute proche, offrirait un moment de défoulement aux enfants avant la reprise des cours.

Pour sa part, la Municipalité s'est déclarée favorable à cette idée et a entrepris l'étude d'aménagement d'un réfectoire dans la salle No 2, déjà prévue à cet effet comme évoqué ci-dessus. Avec un équipement de cette nature, les salles en sous-sol de notre collège offriront un attrait supplémentaire très intéressant, non seulement sur le plan de la cantine scolaire, mais également pour les sociétés locales et autres utilisateurs privés. On peut estimer qu'il sera possible d'accepter environ 80 enfants lors de chaque service.

Projet

La conception de cet aménagement est de type « professionnel ». Il est particulièrement adapté à la réception et au service de repas cuisinés à l'extérieur, suivant la formule pratiquée par la cantine scolaire.

L'installation comprend deux corps distincts : aménagement de la paroi côté couloir et création en parallèle d'une banque de service lui faisant face à une distance appropriée.

Coût de l'installation

Installation sur paroi couloir

- bassin 45 x 45 cm avec batterie et douche
- lave-vaisselle
- surface de cuisson vitrocéram 4 foyers
- hotte de ventilation
- four traditionnel
- four micro-ondes
- armoire frigorifique
- armoires fermées sous le plan de travail

Installation banque de service

- aménagement pour la distribution de plateaux et services
- bassin 40 x 40 cm avec batterie
- bain-marie
- vitrine froide
- armoire chauffante
- armoires fermées

Total fourniture et pose de l'aménagement de cuisine	Fr.	57'500.00
Raccordement électrique depuis conduites existantes	Fr.	4'200.00
Raccordement sanitaire depuis conduites existantes	Fr.	4'000.00
Revêtement du mur de carreaux de grès blanc	Fr.	2'600.00
Divers et imprévus	Fr.	1'700.00
		=====
COÛT TOTAL DES TRAVAUX (TTC)	Fr.	70'000.00

Décision

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie de le Conseil communal de Chésereux

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un réfectoire dans la salle No 2 sise au sous-sol de « l'Ecole En Praz Corbet »;**
- 2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.-- (septante mille) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
J. Ansermet

La Secrétaire :
J. Sager